

MAIRIE DE CRENANS

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 26 JUIN 2024 A 18 H 00

SESSION ORDINAIRE

Date de convocation : **21 Juin 2024**

Date d'affichage du compte-rendu : **05 Juillet 2024**

Nombre de Conseillers en exercice : **9**

Nombre de conseillers présents : **9**

Nombre de Conseillers votants : **9**

Le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances après convocations légales sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques FAGUET, Maire.

Présents : M. Jean-Jacques FAGUET, Maire, Mme Christine JUHAN 1^{ère} Adjointe, Mme Julie GUIDOT 2^{ème} Adjointe, M. Pierre CHANFREMOY, Mme Lydie MAITREPIERRE, M. Arnaud PRINCE, M. Denis REFFAY, Mme Sylvia VELASCO, M. Joël VINCENT.

Absent excusé : néant

Absent : néant

Secrétaire de séance : M. Denis REFFAY

I- Précédent compte-rendu du 10 avril 2024 : signé à l'unanimité.

Compte - rendu du 20 mars 2024 : signé par 7 conseillers sur 9

II – Régularisation limite parcellaire lotissement Les Eglantines :

Le Maire présente une demande d'achat du domaine public afin de régulariser une erreur cadastrale, au lotissement Les Eglantines.

Le Conseil Municipal à l'unanimité accepte de vendre après réalisation d'un bornage au niveau du portail actuel existant situé sur la parcelle, c'est-à-dire en limite de propriété, à la charge du demandeur, ces quelques m2 au prix de 6.37 € le m2. Les frais de notaire seront également à la charge du demandeur.

III – Rapport sur le Prix et la Qualité du Service Public d'eau potable 2023 (RPQS) :

Le Maire présente le RPQS EAU 2023, dont les résultats sont les suivants :

	2023
Volume produit	11 277 m3
Volume vendu	8 851 m3
Volume acheté SIEA Mercantine	260 m3
Volume sans comptage	421 m3
Rendement du réseau	80.4 %
Tarifs	30 € HT/ an et 2.30 € HT le m3
Recettes vente d'eau aux usagers	24 559.80 €
Encours de la dette au 31 12 2023	20 570.96 €
Taux d'impayé	7.72 %

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité ce rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable 2023. Ce rapport est consultable à la mairie ou www.services.eaufrance.fr
Le Conseil Municipal doit mettre à jour le règlement sur la distribution de l'eau potable.

RD

IV- Connexion des compteurs d'eau :

Le Maire rappelle l'utilité et les avantages de ce système :

- Relevé automatique des 145 compteurs
- Possibilité de contrôle à tout moment des compteurs
- Détection automatique des fuites d'eau (obligation de la municipalité)
- Sécurité des employés communaux accrue
- Rapidité et facilité de la facturation

Compte tenu de la confusion de vote du 20 mars 2023, pour le point à l'ordre du jour « V – devis de connexion des compteurs d'eau » : de 3 voix POUR 1 CONTRE et 5 ABSTENTIONS, les élus n'ayant pas eu conscience de la signification pour le résultat de ce vote, le Maire propose de voter de nouveau ce devis d'un montant de 11 860 € HT pour équiper les compteurs d'eau de module radio afin de permettre la télérelève de nos 145 compteurs.

Le Conseil Municipal à 6 voix CONTRE et 3 POUR refuse ce devis d'équipement.

V – SIDEC convention :

Le Maire présente la convention de mise à disposition de la DITIC (Technologie de l'Information et de la Communication) du SIDEC. Le SIDEC propose aux collectivités adhérente la mise à disposition des pôles suivants :

AOM : Assistance Outils Métiers : assistance administrative et règlementaire, formation, maintenances des logiciels informatique de gestion (élections, comptabilité, paie, carrière état-civil, facturation, dématérialisation ...) ;

GEDD : Gouvernances et Exploitation des Données : accès et maintenance de la plate-forme départementale « Géojura » ;

SIC : Sécurité Infrastructures Communicantes : assistance technique et maintenance matérielle, sécurité informatique, réseaux, sauvegarde des données ;

Animation territoriale dans les services mis à disposition, formation sur les logiciels, sur le matériel, mise à disposition de personnel pour des missions particulières.

Le Maire précise que pour l'année en cours, le montant est de 1946 €. La convention est conclue pour un an, est renouvelable par tacite reconduction pour une durée maximum de six ans.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité autorise le Maire à signer la convention de la DITIC du SIDEC ;

VI – Parcelles de bois sèches et/ou scolytées :

A la demande de l'Agent ONF, la commission « Bois et Forêt » s'est rendue le 07 juin dernier, sur la parcelle communale 17ar, lieu-dit « la Basse Caliton » (limite de Moirans-en-Montagne) et a pu constater l'état catastrophique des bois résineux de cette parcelle, les bois sont secs et/ou scolytés. Vu l'état constaté, l'ONF propose de couper cette plantation des années 1980/1990. A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de faire procéder à la coupe et autorise le Maire à prendre la délibération correspondante. Cependant pour l'exploitation de cette parcelle, un élargissement puis création d'un chemin est nécessaire. Un premier devis d'un montant de 2 952 € HT a été reçu, une offre est en attente de réception. Le Conseil Municipal à l'unanimité, décide d'effectuer ces travaux, et de retenir l'offre la moins élevée.

Dans un deuxième temps et à partir d'analyse de sol fournie par l'ONF les espaces de plantation seront définis et les types d'essences de bois seront choisis.

Par ailleurs, suite à l'exploitation de bois sur des parcelles privées, sur le Fyète, un chemin communal a été largement dégradé. Les propriétaires concernés seront avisés, afin d'engager des réparations indispensables de restauration.

VII – Cartes Avantages Jeunes :

Le Maire rappelle l'opération : Carte Avantages Jeunes et propose de reconduire l'offre aux jeunes du village de 2 à 25 ans.

RD

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de reconduire l'opération des Cartes Avantages Jeunes en offrant la carte, à tous les jeunes de 2 à 25 ans habitants le village.
Il suffit de se faire inscrire à la mairie avant le 22 juillet 2024, il n'y aura pas de prolongation ni de rappel.

VIII - Réseau d'eaux pluviales :

Le Maire indique que des travaux ont été réalisés par la direction technique départementale du Jura, route de Coulouvre, en raclant le bord de route, afin d'empêcher les eaux de pluie de traverser la route, et d'inonder les habitations.

Il reste à rajouter des cailloux afin de favoriser le dépôt de terre et à racler le côté gauche de la route, afin de parfaire l'opération.

IX - Courrier Fédération Départementale des Chasseurs du Jura :

Le Maire fait part d'un courrier de la Fédération Départementale des Chasseurs du Jura concernant une opération participative de plantation de haies, cofinancée par l'Office Français de la Biodiversité. La Fédération accompagne les communes à chaque étape de la mise en œuvre de l'opération, elle fournit les plans, les protections, les supports de communication et les supports pédagogiques en échange d'un engagement à la bonne gestion et préservation de la haie plantée. Cette participation implique la signature d'une charte d'engagement.

Le Conseil Municipal approuve cette proposition, décide à l'unanimité d'inscrire la commune à cette opération et autorise le Maire à signer la charte d'engagement.

X - Elections Législatives : 30 juin et 07 juillet 2024 :

Les élus déterminent la tenue du bureau de vote à l'occasion des élections législatives, selon les disponibilités de chacun.

XI - Questions diverses :

1) Le Maire rappelle l'obligation d'établir un Plan Communal de Sauvegarde (PCS) et propose de constituer un groupe de travail, afin d'élaborer ce document : Les Adjointes Mesdames Christine JUHAN et Julie GUIDOT, Messieurs Arnaud PRINCE et Pierre CHANFREMOY ainsi que la secrétaire de mairie constitueront ce groupe de travail.

Les réunions de travail devront débuter au cours du 3^{ème} ou 4^{ème} trimestre 2024.

2) Le Maire rappelle le projet de changement des portes des bâtiments communaux : porte Mairie/salle des fêtes et portes des logements locatifs. Le Conseil Municipal décide de réunir la commission des Finances courant septembre prochain sachant que les devis concernés seront caducs.

3) Le Maire indique qu'une personne isolée a besoin d'aide pour faire entre autres ses courses, le Conseil Municipal décide de contacter l'association locale de l'ADMR (Aide à Domicile en Milieu Rural), en attendant une permanence sera assurée par les élus.

4) Le Maire informe qu'une coupure d'électricité aura lieu le 23 juillet 2024 de 8h 30 à 12 h :

- | | |
|----------------------------------|--------------------------|
| - Rue de la Forêt | - Impasse du Coin |
| - Route de l'Etang | - Chemin du Chalet |
| - Lotissement Les Grandes Pièces | - Impasse des Jardins |
| - Route de Coulouvre | - Rue de la Petite Croix |

5) Le Maire informe que la RD 331 (en direction de Charchilla) sera interdite à la circulation dans les 2 sens du 03 Juillet à 12h au 05 juillet 2024 à 17h pour le remplacement d'un poteau ENEDIS ;

6) Le Maire indique qu'un arrêté de circulation est également prévue pour cette RD 331, de 1 jour entre le 27 juin et le 04 juillet 2024 pour réfection de voirie.

7) Un courrier de rappel sera adressé aux agriculteurs afin de ne pas prélever d'eau dans les fontaines, mais plutôt dans les lavoirs.

8) Le Maire informe que l'opération brioches de l'APEI aura lieu du 14 au 20 octobre 2024.


9) La fontaine de Crenans présente une légère fuite, celui-ci sera réparé dès que possible.

RD

10) Plusieurs remarques ont été rapportées à la mairie concernant les chats errants. Les propriétaires de chat doivent impérativement faire stériliser leurs animaux et ne pas les laisser divaguer, sous peine de sanction. La commune a déjà fait procéder à 2 reprises aux campagnes de stérilisation, les propriétaires doivent également faire cet effort sinon les animaux seront remis aux SPA (Sociétés protectrices des Animaux).
Le Maire propose de faire un rappel en ce sens aux administrés

Séance levée à 20 h 30

Le Secrétaire de séance
Denis REFFAY

RD


Le Maire
Jean-Jacques FAGUET